

République Française
Département de l'Hérault
Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT

Date de la convocation : 17/04/2026	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL	N° 27-2026
	Séance du 29/04/2026	
Membres en exercice : 11	<p>L'An Deux Mille Vingt Six le Vingt Neuf avril à 18 heures le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Philippe MORESMAU, Maire,</p> <p>Présents : MORESMAU JP, FONZES O, HARDY V, SIEGEL R, DUGLOU M, CAPITAINE V, DESFAUDAIS A, PALHOL M, JAUDON L, MOREAU H, ROCCO C.</p> <p>Secrétaire de séance : JAUDON Laure</p>	
Présents : 11		
Absents 0		
Représentés : 0		
Pour : 11		
Contre : 0		
Abstention : 0		

Objet : Désignation des représentants au sein de l'assemblée générale d'Hérault Ingénierie

Vu l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 25 juin 2018 portant installation de l'Agence Départementale Hérault Ingénierie ;

Vu les délibérations du 7 avril 2025 portant modification des statuts et du règlement intérieur de l'Agence Départementale Hérault Ingénierie ;

Monsieur le Maire expose :

Hérault Ingénierie, agence départementale créée à l'initiative du Département de l'Hérault, apporte aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département une assistance d'ordre technique, juridique ou financier dans les domaines de l'aménagement, de l'équipement, du développement territorial et de la gestion locale.

Comme 283 autres communes et intercommunalités de l'Hérault, la commune (la communauté de communes, le syndicat) a choisi d'adhérer à Hérault Ingénierie et de bénéficier ainsi d'une ingénierie territoriale accessible, diversifiée et adaptée à ses besoins.

À la suite du renouvellement des exécutifs locaux intervenu en mars 2026, les collectivités membres d'Hérault Ingénierie sont invitées à procéder à la désignation de leur représentant à l'assemblée générale de l'agence.

Conformément aux statuts de l'agence, chaque collectivité ou établissement public membre doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant, appelés à siéger à l'assemblée générale de l'agence.

Cette désignation doit intervenir par délibération du conseil municipal.

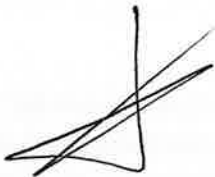
Considérant l'intérêt pour la commune de participer aux travaux de l'agence et de bénéficier de son assistance technique, juridique et financière pour la conduite de ses projets ;

Il est proposé :

- de désigner Vincent CAPITAINE en qualité de titulaire ainsi que Robert SLEGEL en qualité de suppléant(e) pour représenter la commune à l'assemblée générale de l'agence Hérault Ingénierie ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de ces décisions.

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

**Le Maire,
MORESMAU Jean-Philippe**



Le / La secrétaire de séance,

